

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-2
ÉTUDES, ASSISTANCE
ET CONTRÔLE



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-3
INGÉNIERIE DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-4
EXÉCUTION DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION

Normalisation et certification des métiers liés aux sols pollués

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



- Pourquoi une démarche de certification de la profession ?
- Les nouvelles normes
- Qui doit tirer bénéfice de la normalisation et de la certification ?
- Un outil utile à la prise en compte des risques de pollution des sols dans les documents d'urbanisme

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



Pourquoi une démarche de normalisation et de certification de la profession (1)

La gestion des Sites et sols pollués est une approche pluridisciplinaire, elle nécessite des compétences en :

- physique, Chimie, Hydrologie, Géologie,
- Toxicologie,
- Génie civil,
- Technique de dépollution
- Code de l'environnement, Code du travail...

✓ Pas de formation diplômante dans le domaine des sites et sols pollués...



Philippe BODENEZ
DGPR/SRT/SDRCP/B3S

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-2
ÉTUDES, ASSISTANCE
ET CONTRÔLE



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-3
INGÉNIERIE DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-4
EXÉCUTION DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION

Pourquoi une démarche de normalisation et de certification de la profession (2)

La méthodologique de 2007 est appliquée de manière très personnelle :

- beaucoup continuent à faire des EDR désormais appelées ARR...
- la gestion des risque suivant l'usage, qui repose sur un principe de spécificité, n'est toujours pas comprise : les VCI-VDSS, décédées depuis février 2007, continuent à être utilisées ou ou été remplacées par des valeurs provenant des textes de gestion des déchets... pour conclure sur le fait que le sol soit pollué ou non ...
- la multiplicité des acteurs est déroutante pour les aménageurs, les donneurs d'ordre non averti

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-2
ÉTUDES, ASSISTANCE
ET CONTRÔLE



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-3
INGÉNIERIE DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-4
EXÉCUTION DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION

Pourquoi une démarche de normalisation et de certification de la profession (3)

- Donner **un référentiel commun** aux acteurs de la dépollution en partant de norme NFX 31-620
- **Élever et homogénéiser la qualité** des prestations par **une certification de services** :
 - ✓ la qualité concernée est celle des prestations délivrées au client et non celles des notes d'organisation peaufinées et présentées aux auditeurs
- En veillant à ce que tous les acteurs s'y retrouvent mais en respectant les règles fixées ou en s'adaptant :
 - ✓ la démarche a été annoncée il y a maintenant plus de 3 ans...

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



- Pourquoi une démarche de certification de la profession ?
- Les nouvelles normes
- Qui doit tirer bénéfice de la normalisation et de la certification ?
- Un outil utile à la prise en compte des risques de pollution des sols dans les documents d'urbanisme

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



Les nouvelles normes

Les normes relatives aux « **Prestations de services relatives aux sites et sols pollués** » se déclinent en 4 parties

- **31-620-1 : Exigences générales**
- **31-620-2 : Exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle**
- **31-620-3 : Exigences dans le domaine des prestations d'ingénierie des travaux de réhabilitation**
- **31-620-4 : Exigences dans le domaine des prestations d'exécution des travaux de réhabilitation**

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



Les nouvelles normes

La norme dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle comprend :

- Des **offres de prestations globales** correspondant aux besoins des clients, aux contextes de gestion constatés
- Des **prestation élémentaires** correspondant à des métiers des spécificités constatés

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



- Pourquoi une démarche de certification de la profession ?
- Les nouvelles normes
- Qui doit tirer bénéfice de la normalisation et de la certification ?
- Un outil utile à la prise en compte des risques de pollution des sols dans les documents d'urbanisme

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



Qui doit tirer bénéfice de la normalisation et de la certification ?

Les aménageurs publics ou privés, non au fait de la question de la pollution des sols

- ✓ les offres globales de prestations permettent de garantir une homogénéité dans l'expression des besoins/demandes et donc des réponses des entreprises

Les exploitants des ICPE peuvent recourir aux prestataires certifiés s'il le souhaite : il n'y a pas d'imposition réglementaire pour le recours aux prestataires certifiés

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



Qui doit tirer bénéfice de la normalisation et de la certification ?

Les bureaux d'études, les entreprises du domaine :

- ✓ Les offres de prestation globales, les prestations élémentaires, les conditions du recours à la sous-traitance, les niveaux d'expérience fixés et, surtout, la définition de règles de déontologie donnent de la lisibilité, de la crédibilité, aux métiers des sols pollués,
- ✓ La normalisation, la définition de contenu minimum à produire, permet une mise en concurrence loyale

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



Qui doit tirer bénéfice de la normalisation et de la certification ?

Les bureaux d'études, les entreprises du domaine :

« **Ce label cœur de métier** », élaboré sous l'égide du Ministère, va permettre de **différencier cette profession des entreprises de terrassement et de travaux publics**



Philippe BODENEZ
DGPR/SRT/SDRCP/B3S

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



- Pourquoi une démarche de certification de la profession ?
- Les nouvelles normes
- Qui doit tirer bénéfice de la normalisation et de la certification ?
- Un outil utile à la prise en compte des risques de pollution des sols dans les documents d'urbanisme

Application des dispositions de la loi grenelle 2 sur les risques de pollution des sols

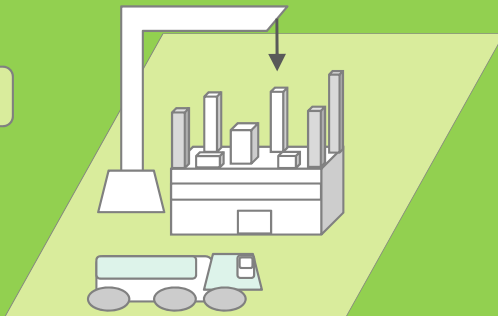
Collecte et organisation d'information :
- ex: Localisation des anciennes activités industrielles dont BASIAS

Définition par le Préfet de zones de précaution vis à vis de la pollution des sols (zones de précaution simple et zone de précaution renforcée)

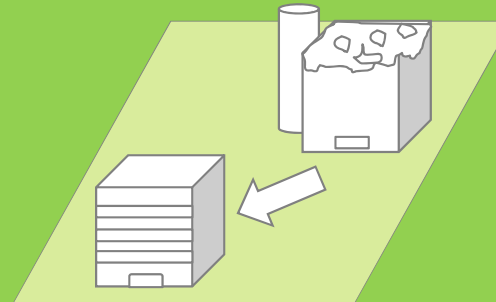
PLU + documents annexes avec informations sur ces zones

Permis de construire, Permis d'aménager et nouvelles ZAC
Faire des études sur les zones de précaution renforcée

Terrain avec un projet :



Terrain construit :
Changement d'usage



Urbanisme

Dans les deux cas : Faire faire une étude par un bureau certifié

Vente et location

- Information des locataires
- Information des acquéreurs

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-2
ÉTUDES, ASSISTANCE
ET CONTRÔLE



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-3
INGÉNIERIE DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-4
EXÉCUTION DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION

En conclusion

Une démarche d'élaboration ouverte à l'ensemble des acteurs présents dans le domaine

Les enjeux de la normalisation et de la certification dans le domaine des sites et sols pollués



En conclusion

La démarche, en cours depuis plus de 3 ans, a été conduite dans :

- la plus grande transparence
- en concertation avec toutes les parties

Tout ce qui a été écrit et décidé jusqu'à maintenant résulte d'un consensus et d'une prise de décision collective des membres du GT